



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE
A/CN.4/L.654/Corr.1
1^{er} juillet 2004
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS
ANGLAIS, FRANÇAIS, ET
RUSSE SEULEMENT

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Cinquante-sixième session
Genève, 3 mai-4 juin et 5 juillet-6 août 2004

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
SUR LES TRAVAUX DE SA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION**

Rapporteur: M. Pedro COMISSÁRIO AFONSO

CHAPITRE V

RESPONSABILITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Rectificatif

Paragraphe 3, première ligne

Au lieu de cinquante-huitième, lire cinquante-cinquième.